



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05/12/2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt deux, le lundi 5 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 29 novembre 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers présents : 10	Gérard Dèque, Samuel Péridy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Estelle Remacle, Hervé Lacroix, Florence Collino, Laurent Poncet.
Nombre de Conseillers représentés : 5	Excusés : Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Thierry Rolland.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 21h54	Pouvoirs : Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Bénédicte Lavier à Lucie Jurcevic, Marlène Benoit à Laurent Poncet, Gaël Marandin à Estelle Remacle, Thierry Rolland à Florence COLLINO .
	Secrétaire : Francis MEUTERLOS

TARIFS SECOURS SUR PISTES : CONVENTION DE TRANSPORT SANITAIRE

CONVOCAATION
LE 29 11 2022

Comme chaque année, M. le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention relatif au transport sanitaire des blessés sur pistes de ski alpin.

AFFICHAGE LE

Il rappelle que ces prestations sont refacturées aux blessés, et se déduisent du montant des permanences.

Les permanence ambulancières sont, elles, partagées en fin de saison entre les différentes communes utilisatrices du service au prorata du nombre de secours réalisés sur chacune d'entre elles (Jougne, Métabief et Longevilles Mont d'Or)

L'ouverture de la station étant programmée à compter du 3 décembre.

Pour information, le montant des transports a fortement augmenté cette année, en raison de l'augmentation des coûts des fluides, notamment, et les sociétés ambulancières ont fait part également de leurs grandes difficultés à recruter du personnel pour assumer les gardes journalières.

Les permanences ambulancières sont donc passées de 695 € à 960 €, et les transports vers Pontarlier, de 270 € à 380 €.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/12/2022

Application agréée E-legalite.com

- Cet exposé entendu, après avoir pris connaissance de la convention de transport sanitaire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- - approuve la convention de transport sanitaire des blessés sur pistes de ski alpin

- AUTORISE LE MAIRE À SIGNER LES PIÈCES S'Y RAPPORTANT

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

